LES CONTRAINTES DU SYSTÈME

- T1: TEMPS ET SYNCHRONISATION
- T2: UTILISATION ET SÉCURITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
- T3: RÉSEAU ET ESPACE
- **T4:** STOCKAGE
- **T5:** LIENS ENTRE OBJETS

EXEMPLES

- T1: LE SYSTÈME TRAITE L'ÉDITION DES IMPAYÉS
 AUTOMATIQUEMENT À MINUIT, PUIS LANCE SA SAUVEGARDE
 QUOTIDIENNE.
- T2: LE SYSTÈME NE DOIT AUTORISER LES CHANGEMENTS DE SALAIRE D'UN EMPLOYÉ QUE PAR DES RESPONSABLES RH.
- T3: LE SYSTÈME DOIT METTRE À JOUR A BLACKLIST DES PAIEMENTS VIA LE SERVICE WEB À HTTP://...
- T4: LE SYSTÈME DOIT DÉPLACER LES FACTURES DE PLUS DE 10 ANS VERS DES TABLES D'ARCHIVES.
- T5: LE SYSTÈME DOIT PERMETTRE À UNE FACTURE D'ÊTRE COMPOSÉE DE 1 À N PRODUITS.